Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Appel à propositions 2021 :

Récapitulatif budgétaire

Merci de lire attentivement les directives budgétaires avant de remplir le budget.

Tous les montants doivent être saisis en dollars américains (US$). Entrez le montant sans points, virgules, symboles ou espaces.

	Demandé au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies				
Catégorie générale de dépenses	**Année 1**	**Année 2**	**Année 3**	**Total**	**%**
I. Activités directes du projet					
a. Formation/Séminaire/Ateliers				US$ 0	
b. Production audiovisuelle et impression				US$ 0	
c. Voyage				US$ 0	
d. Services contractuels/Consultants				US$ 0	
e. Matériaux et biens				US$ 0	
f. Autre [Pour inclure les articles qui n'appartiennent à aucune autre catégorie]				US$ 0	
II. Activités de gestion					
a. Personnel [Maximum 20 % de la subvention demandée]				US$ 0	
b. Équipement				US$ 0	
c. Suivi, évaluation et apprentissage [Tous les frais connexes, y compris les frais de déplacement, de consultants, etc.]				US$ 0	
d. Évaluation finale [Obligatoire : US$ 10 000 pour l'année 1, pour ceux qui demandent jusqu'à US$ 150 000 ; facultatif et minimum US$ 20 000 pour l'année 3 pour ceux qui demandent US$ 150 001 ou plus]				US$ 0	
e. Renforcement des capacités [Obligatoire : US$ 15 000 pour l'année 1]				US$ 0	
f. Soins personnels [Maximum US$ 5 000]				US$ 0	
g. Audit [Obligatoire : 3,5 % de la subvention demandée pour l'année 1]				US$ 0	
h. Coûts imprévus [Obligatoire : 3 % des coûts directs de l'activité du projet pour l'année 3]				US$ 0	
i. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs [Obligatoire : 3 % des coûts directs de l'activité du projet]				US$ 0	
j. Coûts indirects [Maximum 8 % des coûts directs de l'activité du projet]				US$ 0	
k. Fonds de base pour les petites organisations de femmes [UNIQUEMENT pour ceux qui demandent US$ 150 000 ou moins : [Maximum 7 % des coûts directs de l'activité du projet]				US$ 0	
Total					
% par an					

Description du budget (1000 mots maximum) :

Concept du projet Exigences budgétaires

Veillez à ce que les directives suivantes soient respectées lors de l'élaboration de votre budget :

- Votre budget doit être basé sur le projet proposé et prendre en considération la capacité opérationnelle et d'absorption de votre organisation.
  - Les grandes organisations de la société civile (avec un budget organisationnel annuel de US$ 200 001 ou plus) doivent soumettre une demande entre un minimum de US$ 150 001 et un maximum de US$ 1 million au total pour les trois années.
  - Les petites organisations de la société civile (dont le budget annuel est inférieur à US$ 200 000) peuvent soumettre une demande pour une petite ou une grande subvention. Une demande de petite subvention de US$ 150 000 ou moins permettra au demandeur de bénéficier de la ligne budgétaire supplémentaire pour les fonds de base.
- Les subventions importantes (demandant US$ 150 001 ou plus) ne peuvent pas budgétiser plus de 40 % de la subvention dans la première année du projet.
- La possibilité de mener ou de commander en toute sécurité des activités de suivi et d'évaluation en personne ou sur le terrain dépendra du contexte COVID-19 de votre pays, et de la mise en place éventuelle de confinements et autres restrictions de mouvement. Par conséquent, en cette période de crise et conformément à notre engagement à « ne pas nuire », le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies souhaite réitérer les points suivants : (i) donnez la priorité à votre sécurité et à celle de vos familles, de votre personnel et de vos bénéficiaires ; (ii) il est de la plus haute importance que vous suiviez les règles et directives de votre gouvernement concernant la prévention et la réponse à la COVID-19 ; et (iii) pour en savoir plus, consultez les directives de l'OMS.
- Les candidats doivent faire la meilleure estimation possible du coût du projet, y compris en tenant compte des fluctuations des taux de change lors de la conversion des lignes budgétaires en USD.

I. Activités directes du projet

a. <u>Formation/Séminaire/Réunions/Ateliers</u>

- Cette ligne budgétaire est destinée à couvrir les frais de formation ou d'ateliers pour la réalisation de résultats spécifiques.

b. <u>Production audiovisuelle et impression</u>

- Cette ligne budgétaire est destinée à couvrir les coûts de production de matériel audiovisuel et d'impression liés aux activités du projet. Par exemple, des brochures, des affiches, des messages d'intérêt public, des documentaires, etc.

c. <u>Voyage</u>

- Cette ligne budgétaire est destinée aux frais de voyage tels que l'indemnité journalière de subsistance, le transport et l'hébergement.
- Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ne prend généralement pas en charge les frais de voyage internationaux, y compris ceux liés aux consultants internationaux. Tout voyage international doit servir un objectif stratégique et être approuvé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

d. <u>Services contractuels/Consultants</u>

- Cette ligne budgétaire est destinée aux coûts tels que les consultants locaux ou autres recrues nationales à court terme pour des rôles techniques et/ou de bureau pour un projet spécifique ou une activité de gestion générale.
- Vous devez préciser quels services liés à la mise en œuvre du projet cette ligne budgétaire impliquera et en justifier la nécessité dans la description du budget.

e. <u>Matériaux et biens</u>

- Cette ligne budgétaire est destinée au coût des matériaux et des biens non durables directement liés à une activité spécifique.

f. Autre

- Cette ligne budgétaire est destinée aux éléments qui ne peuvent être classés dans aucune autre catégorie budgétaire liée aux activités du projet et doit être utilisée avec parcimonie.

II. Activités de gestion

a. Frais de personnel (y compris ceux des partenaires de mise en œuvre)

- Il s'agit des frais de personnel pour la gestion du projet et ne doit pas dépasser 20 % de la subvention demandée.
- Le salaire du gestionnaire/coordinateur du projet et des autres membres du personnel qui sont directement engagés dans un aspect de la gestion du projet doit être inclus dans les coûts de personnel.

b. Équipement

- Cette ligne budgétaire est destinée à tout équipement considéré comme crucial pour la mise en œuvre du projet.
- Vous devez préciser tout équipement nécessaire et en justifier la nécessité dans la description du budget. Le montant que vous indiquez sera examiné par rapport au coût global du projet.

c. Suivi, évaluation et apprentissage

- Chaque projet doit disposer d'un budget approprié et proportionnel pour les activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (c'est-à-dire : collecte de données, suivi, gestion des connaissances et évaluation). Prévoyez au moins un budget pour (a) la collecte de données de base* ; (b) la collecte et le suivi continus de données pendant la mise en œuvre du projet ; (c) et la collecte de données finales. *Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies n'exige pas des bénéficiaires qu'ils commandent ou produisent une étude de base, mais il est obligatoire que des données qualitatives et/ou quantitatives soient collectées au début et tout au long du projet pour s'assurer que les progrès peuvent être suivis et rapportés dans les rapports d'avancement semestriels, annuels et finaux.
- Il n'y a pas de limite/plafond spécifique au budget total pour les activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, car vous devez déterminer un montant approprié en fonction de facteurs tels que la taille et la portée du projet, les coûts moyens des experts Suivi, Evaluation, Redevabilité et Apprentissage (SERA) dans votre pays/région et la possibilité ou non de mener des travaux sur le terrain compte tenu de la situation de la COVID-19. Vous devez expliquer vos calculs de budget de suivi, d'évaluation et d'apprentissage dans la description du budget. La collecte de données à distance peut être une nécessité, ce qui peut coûter moins cher, selon la technologie utilisée. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies apprécie les connaissances issues de l'expérience et de l'expertise quotidiennes des organisations lors de la mise en œuvre de projets de lutte contre la VCFF, en particulier pendant la pandémie, qui sont susceptibles de ne pas être documentées ou d'être négligées, et nous encourageons donc l'investissement dans la documentation des connaissances basées sur la pratique et la capture de l'apprentissage par des méthodologies innovantes.

d. Évaluation finale

- **Pour les projets demandant US$ 150 000 ou moins :** Pour l'évaluation externe finale, vous devez allouer US$ 10 000 pour une évaluation externe qui peut être entreprise par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Ce montant devrait être indiqué au cours de la première année de mise en œuvre, en plus de tous les coûts de collecte et de suivi des données pour votre organisation. Ce budget sera utilisé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités d'évaluation ou d'apprentissage qui bénéficient aux organisations recevant de petites subventions.
- **Pour les projets dont la demande est comprise entre US$ 150 001 et US$ 1 000 000 : L'évaluation externe finale est FACULTATIVE mais fortement recommandée.** L'expérience montre que, quel que soit le montant de la subvention, le coût minimum raisonnable d'une évaluation externe (non expérimentale) est de **US$ 20 000**, montant qui augmente en fonction de la complexité et de l'échelle. Ce montant devrait être indiqué dans le budget de la dernière année de mise en œuvre. Si vous décidez de NE PAS commander une évaluation externe finale, vous devez fournir une justification (*dans la description du budget*). La justification pourrait inclure, par exemple, que l'intervention financée par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies fait déjà partie d'un plan de recherche ou d'évaluation financé.

e. Renforcement des capacités

- Vous êtes tenu d'allouer US$ 15 000 de la subvention demandée aux activités de développement des capacités et d'échange de connaissances. Ce montant devrait également être indiqué au cours de la première année de mise en œuvre.

f. Coûts des soins personnels

- Les frais de soins personnels peuvent être utilisés pour diverses dépenses de l'organisation afin de répondre aux problèmes d'épuisement du personnel et de traumatisme vicariant, ainsi que pour promouvoir le bien-être général du personnel. Les organisations ont la possibilité de choisir comment dépenser les ressources de cette ligne budgétaire, à condition de démontrer que les fonds ont été utilisés pour promouvoir l'autogestion de la santé, améliorer le bien-être collectif et, en fin de compte, ont profité à l'organisation dans son ensemble.
- Ces coûts ne peuvent pas dépasser US$ 5 000 et peuvent être inclus dans une année spécifique ou être répartis sur toute la durée de la subvention.
- Si une subvention leur est accordée, les organisations devront rendre compte de toutes les dépenses effectuées sur cette ligne budgétaire. En outre, il sera demandé aux organisations de réfléchir et de rendre compte de la manière dont cette allocation a amélioré le bien-être physique, émotionnel ou mental du personnel, et/ou a contribué à la résilience de leur organisation.

g. Audit

- Chaque projet peut être soumis à un audit pendant sa durée de vie par un auditeur désigné par ONU-Femmes. Une provision de 3,5 % de la subvention demandée doit être incluse dans la première année de mise en œuvre pour couvrir ce coût.

h. Coûts imprévus

- Vous devez inclure une réserve pour les coûts imprévus de 3 % du montant total alloué aux coûts directs (activités) du projet afin de permettre les ajustements nécessaires à la lumière des exigences imprévues résultant de la COVID-19, telles que les mouvements de devises, l'inflation, la programmation spéciale et les problèmes d'urgence sur le terrain en cas de crise soudaine et imprévue.
- Ce montant devrait être budgétisé au cours de la troisième année de mise en œuvre.

i. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs

- Cette ligne budgétaire comprend tous les frais généraux de fonctionnement d'un bureau qui sont directement liés à la mise en œuvre du projet, tels que les services publics, le loyer du bureau, les frais bancaires, la papeterie de bureau, la communication et d'autres coûts qui ne peuvent pas être mis en correspondance avec d'autres catégories de dépenses.
- Ce montant ne peut dépasser 3 % du montant total alloué aux coûts directs (activités) du projet.

j. Coûts indirects

- Cette ligne budgétaire concerne le soutien administratif du projet, y compris la gestion financière et la gestion des ressources informatiques. Les autres dépenses indirectes comprennent la location supplémentaire de bureaux, l'entretien des bureaux et les services publics, les télécommunications et les fournitures de bureau.
- Les coûts indirects du projet ne peuvent pas dépasser 8 % du montant total alloué aux coûts directs (activités) du projet par an et doivent être liés au projet approuvé, sans exception.

k. Coûts de financement de base pour les petites subventions (US$ 150 000 ou moins) UNIQUEMENT

- Cette ligne budgétaire est exclusivement destinée aux petites organisations qui demandent US$ 150 000 ou moins.
- Le financement de base peut être utilisé pour les coûts qui ne sont pas spécifiquement attribuables aux activités du projet, par exemple, les coûts associés à la gouvernance et aux réunions du conseil d'administration, à l'innovation et au développement de projets, les coûts liés à la collecte de fonds, les coûts de gestion des partenariats et des parties prenantes, les coûts d'assurance qualité, les coûts liés aux politiques, procédures et systèmes organisationnels, et d'autres dépenses similaires.
- Les coûts de base ne peuvent pas dépasser 7 % du montant total alloué aux coûts directs (activités) du projet par an.
- Si une subvention leur est accordée, les organisations recevant le « financement de base » devront rendre compte de toutes les dépenses engagées au titre de cette ligne budgétaire. En outre, il sera demandé aux organisations de réfléchir et de rendre compte de la manière dont le financement de base a contribué à la réalisation de la mission et de la vision de l'organisation, en particulier de la manière dont les fonds ont été utilisés pour soutenir les processus de changement social dans lesquels l'organisation s'est engagée.

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ne financera PAS les éléments suivants

- Les coûts d'infrastructure tels que l'achat de terrains, de propriétés, l'acquisition d'espaces de bureaux, la construction, la réparation de bâtiments ou de bureaux existants, y compris, par exemple, la construction d'installations de services, d'abris ou de maisons de court séjour, à moins que cela ne soit spécifiquement justifié par des besoins d'inclusion.
- Achat de tout type de gros véhicules (c'est-à-dire voitures, bateaux, etc.).
- Ameublement de structures fournissant des services, d'abris ou de maisons de court séjour, à moins qu'il s'agisse d'une structure établie ou utilisée aux fins du projet.
- Des incitations financières pour la participation à des formations, des ateliers, etc. ou des honoraires versés à des médias/journalistes pour la publication d'articles.
- Les coûts qui peuvent être financés par d'autres sources de financement dans le pays ou par le gouvernement (Ex: la fourniture de traitements antirétroviraux).
- Sous-subventionnement (subventions accordées en utilisant les fonds fournis dans le cadre de l'accord avec le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies).
- Prêts (fonds accordés à des fins d'investissement/de remboursement du capital) et service de la dette.
- Droits, taxes et frais, y compris la TVA, qui sont récupérables/déductibles par l'organisation.
- Primes non statutaires, provisions, réserves ou coûts non liés à la rémunération.